



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB 01.05.2023, **Publication répétée:** 28.04.2023, 02.05.2023

Date de fin de visibilité prévue: 28.04.2024

Numéro de publication: SR01-0000008736

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007
Lausanne

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Fondation "In Memoriam" - Section vaudoise avec Fondation Général Henri Guisan

2. Publication

Organisation transférante:

Fondation "In Memoriam" - Section vaudoise
CHE-110.441.889
avenue Général-Guisan 117-119
1009 Pully

Organisation reprenante:

Fondation Général Henri Guisan
CHE-101.665.941
Avenue Général-Guisan 117
1009 Pully

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).

Les créanciers des entités qui fusionnent peuvent, dans le délai imparti, produire leurs créances et exiger des sûretés de l'entité reprenante.

Remarques juridiques complémentaires:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 85 al. 1 LFus).

Les créanciers des fondations qui fusionnent peuvent, dans le délai imparti, produire leurs créances et exiger des sûretés de l'entité reprenante.

Les Conseils de fondation de la fondation transférante et de la fondation reprenante ont approuvé la fusion par absorption lors de leurs séances du 31 mars et 10 juin 2022. Le bilan de fusion, le contrat de fusion ainsi que le rapport commun de fusion ont été présentés. Les destinataires ayant des prétentions juridiques envers la fondation transférante ont été informés de la fusion par courrier du 10 mars 2022.

Après l'entrée en force de la décision d'approbation de la fusion, l'autorité de surveillance requerra l'inscription du contrat de fusion au registre du commerce. Dès l'inscription du contrat au registre du commerce, les actifs et passifs de la fondation transférante seront transférés de par la loi à la fondation reprenante.

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne